

# LE COURRIER DE L'AUDE

PARAISANT TOUS LES JOURS EXCEPTÉ LE LUNDI

Vive le Christ qui aime les Français  
(LOI SALIQUE.)

**ABONNEMENTS**  
Un an : 20 f.; six mois : 11 f.; trois mois : 5 f. 50  
Hors du département et des limitrophes 75 c. en sus par trimestre  
Tout Abonnement non payé directement au Bureau est augmenté des frais qu'occasionne son remboursement.  
LES ABONNEMENTS SE PAIENT D'AVANCE

Directeur politique : **HIPPOLYTE DE BORDAS**  
Bureaux de la Rédaction et de l'Administration : Rue de la Mairie 50  
GABELLE, BONNAFOUS et C<sup>ie</sup>, Imp<sup>rs</sup> — Le Gérant : A. GABELLE, à Carcassonne

**ANNONCES TRAITÉES DE GRÉ A GRÉ**  
M. Havas, Lafitte et C<sup>ie</sup>, 8, place de la Bourse  
Paris, chargés de recevoir les annonces pour le Courrier de l'Aude, à Carcassonne, et de les faire paraître dans le Courrier de l'Aude.  
Les lettres non affranchies sont rigoureusement refusées.  
Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.  
LES ANNONCES SE PAIENT D'AVANCE

## L'ACQUITTEMENT

L'acquiescement du commandant Esterhazy, qui a été salué par la foule des cris de : « Vive l'Armée ! A bas les Juifs ! » sera un joie pour tous les braves gens. Les témoignages unanimes des chefs militaires rendant hommage au courage du commandant, attestant aussi la conscience et le zèle avec lesquels il remplissait son devoir de soldat, ont vite effacé dans l'opinion l'impression qu'avaient causée quelques légèretés de conduite. Le dégoût qu'inspirent les moyens employés par le Syndicat a fait le reste et assuré les sympathies de tous à l'homme que la Juiverie avait choisi comme victime expiatoire.

Il en est des scandales juifs comme de ces breuvages qui ne dégagent qu'à la longue leurs vapeurs de malsaine ivresse. Il a fallu un certain temps pour apercevoir tout ce qu'il y avait de putride de vénérable et d'infâme dans ce Syndicat de Juifs et d'Allemands.

Quel monde ! Quel ramassis de coquins ! Quel étonnement ne vous prend pas lorsque l'on songe que la bande de Mathieu Dreyfus a pu opérer librement, envahir des domiciles, fracturer des tiroirs, barboter dans les dossiers les plus secrets du ministère de la guerre ! Il faut vraiment que ce pauvre commandant Esterhazy, malgré les influences funestes, ait la ligne de préservation marquée dans la main pour être sorti sain et sauf du guet-apens ourdi par d'aussi habiles scélérats.

Est-il possible de réver attitude plus ignoble que celle de ce misérable Scheurer-Kestner, bafouillant, anonnant, balbutiant lorsqu'on lui demande d'expliquer le rôle qu'il a joué.

— Quel est le fait, lui demande M<sup>e</sup> Tezenas, qui vous a poussé à vous instituer juge d'appel des Conseils de guerre ? Vous vous êtes fait fort de prouver la culpabilité du commandant Esterhazy. Prouvez !

— Ce sont là des détails ! répond le vieux drôle.

Et voilà le cynique qui est vice-président du Sénat : C'est ce calomniateur qu'un officier français sera peut-être obligé d'escorter demain lorsqu'il montera au fauteuil... Si, après avoir salué de l'épée le vice-président, l'officier crachait au visage de l'homme, il serait acquitté par acclamation devant le Conseil de guerre.

On est heureux de saluer la vaillante et loyale figure de M<sup>e</sup> Tezenas, car il y a là dans des messieurs qui comprennent singulièrement l'honneur de la robe.

Il est démontré que Mathieu Dreyfus a versé des sommes énormes pour inonder Paris et la France de papiers immondes et ineptes où l'armée était traînée dans le ruisseau. Le malheureux, d'ailleurs, n'a ergoté que sur le chiffre. « Ce sont mes affaires ! » a-t-il marmuré quand on l'a un peu pressé sur ce point.

« M. Mathieu Dreyfus, en honnête homme qu'il est, » s'écrie M<sup>e</sup> Demange au milieu des huées. Dans quels milieux vivez-vous donc, maître Demange, pour prostituer ce nom sacré d'honnête homme en l'accolant à

un malfaiteur public comme Mathieu Dreyfus ?

Accuser un officier français du plus épouvantable des crimes sans apporter l'ombre d'une preuve à l'appui de cette accusation, répandre ces calomnies à des millions d'exemplaires, entreprendre une campagne d'impression et de camelots pour essayer d'exciter chez les soldats le mépris et la haine de ceux qui auront la responsabilité du commandement en temps de guerre... Voilà l'œuvre d'un honnête homme, selon M<sup>e</sup> Demanbe. C'est du propre !

Nous trouverons, d'ailleurs, dans ces débats, de précieuses constatations pour notre *Vie d'Eugène Pouillet* qui sera un peu l'histoire du Conseil de l'Ordre à l'époque contemporaine.

Vous avez vu ce que Liouville vous a dit de la mission et des devoirs de l'avocat qui fait vœu de vertu en entrant dans l'Ordre.

« Que d'autres qualifient cette délicatesse d'excessive et se plaignent de ces exigences ! l'avocat trouve qu'elle est aussi naturelle et aussi nécessaire à sa profession que la parole elle-même. »

« Ce que les autres hommes, a dit un magistrat de la Cour de Paris, appellent les qualités extraordinaires, les avocats les considèrent comme des devoirs indispensables. »

Cresson est aussi affirmatif, aussi formel, aussi scrupuleux, aussi passionné pour la dignité du Barreau.

« Il existe, dit-il, entre les avocats une sorte de solidarité d'honneur et de délicatesse qui rend les actions des uns et des autres communes à l'Ordre entier. L'honneur est indivisible et lorsque l'un d'eux commet une action qui le rend indigne de communiquer avec ses confrères et de prendre place au Barreau à côté d'eux, il leur donne le droit de le rayer du tableau et de le bannir de leur sein. »

Or, entre autres anecdotes édifiantes, le rapport du commandant Ravary raconte comment le colonel Henry, entrant brusquement dans le cabinet du lieutenant-colonel Picquart, y trouva M<sup>e</sup> Leblois en train d'y consulter des dossiers secrets.

Le plus élémentaire devoir de M<sup>e</sup> Leblois eût été de dire au lieutenant-colonel Picquart : « Vous commettez un délit prévu par la loi en me communiquant des documents confidentiels ; je ne veux pas m'y associer. »

Ce sont là des bagatelles pour les Rousse, les Barbois et les Pouillet, vigilants gardiens du beau renom de la corporation. Il paraît qu'un cas autrement grave les préoccupe à l'heure actuelle ; un pauvre diable de stagiaire, en attendant les causes, se serait laissé aller à accepter un petit emploi.

C'est celui-là que l'Ordre doit frapper et, selon l'heureuse image de M<sup>e</sup> Cresson, « bannir de son sein ». N'est-ce pas votre avis, maître Cresson ?

Quant à Leblois, qui est déjà, du reste, adjoint à la mairie du Ville, nous en ferons un bâtonnier quelque jour, car certainement dans la fréquentation des Reinach et des Dreyfus, il a pu apprendre les tours de bâton.

C'est égal, au moment où j'enlevais ma chemise dans la forêt de Saint-Germain pour me battre avec Crémieux-Foa, on m'aurait beaucoup étonné, et on aurait fortement étonné

aussi notre ami le colonel de Brémont d'Arz qui nous donna le signal des combats, en me disant que le premier témoin de mon adversaire viendrait un jour passage Landrieu me demander de le défendre contre une monstrueuse machination organisée contre lui par les Juifs. Cela vous prouve que tout arrive.

Le commandant Esterhazy a eu, tout de même, une bonne idée de venir me voir chez moi un dimanche, et j'ai eu une bonne idée aussi de le recevoir, quoique, je l'avoue, je n'aime pas trop être dérangé en dehors du journal.

La canaillerie était habilement et savamment ourdie par des mains expertes en ces opérations ténébreuses. Le commandant aurait eu de la peine à s'en tirer s'il avait été absent comme on le croyait, s'il n'avait pas, par une vigoureuse offensive, culbuté toutes les hordes du Syndicat, démonté leurs batteries, démolit tous leurs plans, cassé tous leurs fils.

Nos jeunes officiers pourront prendre la une leçon d'art militaire et se convaincre que l'offensive, la marche en avant, est encore la seule tactique qui réussisse à notre race.

Si je ne craignais de paraître un peu pro-Juif en commentant un conseil paternel qui est en germe dans le rapport si probe, si précis et si net du commandant Ravary, je dirais volontiers à toute cette jeunesse militaire qui, malgré tant de boue ramuée, est encore la fierté et l'espérance de notre France :

« N'ayez pas de trop coûteux entraînements ! Tâchez de ne pas avoir trop souvent besoin d'argent ! Le Juif est là qui vous guette ! Engraissé maintenant par ses rapines et ses vols, il est toujours prêt à abuser contre les Français qu'il a ruinés de la supériorité que lui donne l'or qu'il a dérobé et à dénoncer comme un coupable celui qui a le malheur de ne pas être un riche... »

EDOUARD DRUMONT.

## Les Royalistes

Dimanche, le Cercle provençal de Marseille célébrait la fête des Rois.

M. Jean Fourrier, président du Cercle, a terminé la séance en proposant d'adopter, comme l'expression la plus exacte du sentiment de l'assemblée, le bal ordre du jour par lequel le groupe de la Jeunesse royaliste de l'arrondissement de Lille venait d'inaugurer sa formation nouvelle :

« Le Cercle Provençal de Marseille soucieux de la grandeur morale et de la prospérité matérielle du pays, affirme son indéfectible espérance dans la restauration du principe traditionnel, sur la garantie du salut de la France.

« Il promet de consacrer son activité et de faire tendre ses efforts à la propagation des idées de rénovation religieuse et de relèvement social qui sont de véritables états de la royauté chrétienne et faire connaître le programme de la Monarchie représentative, tel qu'il a été donné par M. le Comte de Chambord et par M. le Comte de Paris.

« Il restera inébranlablement attaché à la personne de M. le Duc d'Orléans, seul représentant du droit héréditaire. »

Il y a dans cette pensée si confraternelle le plus heureux des indices ; c'est de voir qu'aux deux bouts de la France et sans s'être le moins du monde concertés, jeunes Flamands et jeunes Provençaux n'ont qu'un esprit, qu'un cœur et qu'une âme, quand il s'agit de définir leurs convictions patriotiques et leur confiance réfléchie.

## L'affaire Esterhazy

Une lettre du général de Pellieux

Le commandant Esterhazy vient de recevoir la lettre suivante du général de Pellieux :

« Paris, 12 janvier.

« Mon cher commandant,

« Certains journaux prétendent que la lettre saisie chez Mme Deboulangy, à la requête de M. Scheurer-Kestner, n'avait pas été soumise à l'expertise, ainsi que vous l'aviez demandé et vous croyant lié par le huis-clos, vous invoquiez mon témoignage.

« Je vous le donne bien volontiers, le huis-clos n'ayant rien à voir dans cette affaire qui ne touche en rien au procès jugé et clos actuellement.

« A la date du premier décembre, j'ai en ma qualité d'officier de police judiciaire commis MM. Belhomme, Varinard et Charavay, leur adjoignant M. Lhoste expert chimiste, pour l'examen de cette lettre.

« Le chimiste m'a remis un rapport le 3 janvier ; les trois autres experts m'ont remis le leur le 9 du même mois.

« Si j'ai tenu à ce que les résultats de l'expertise fussent soumis aux juges du conseil de guerre, c'est que j'estimais que dans l'intérêt d'une bonne justice, il ne devait rester dans leur esprit aucun doute à ce sujet.

« Votre avocat a entre les mains la copie du rapport des experts. Vous pouvez en user pour poursuivre et faire condamner, je n'en doute pas, les journaux qui continueraient de ce chef l'abominable campagne dont vous avez été la victime.

« Signé : Général DE PELLIEUX. »

Cette lettre du général de Pellieux ajoute un nouvel éclat à la réparation donnée par le conseil de guerre au commandant Esterhazy.

## UNE MANIFESTATION ANTI-SÉMITE

Une manifestation antisémite s'est produite mercredi matin à Montmartre. Une quarantaine de jeunes peintres se sont réunis à 11 heures sur le terre-plein de la place Blanche ; un d'eux était vêtu d'une longue robe rouge et coiffé d'une toque ; il portait un écriteau sur lequel on lisait : « A la potence Mathieu ! La France aux Français ! »

Ces jeunes gens ont érigé en quelques instants une potence à l'extrémité de laquelle un bonhomme de paille a été suspendu.

Cette manifestation avait attiré une foule assez considérable de curieux qui, en applaudissant, ont poussé les cris de : « Vive la France ! A bas les Juifs ! »

Au bout de quelques instants, les agents sont intervenus. Les jeunes peintres ont aussitôt disparu après avoir mis le feu au mannequin de paille suspendu à la potence. La foule s'est ensuite dispersée.

## LE CAS DU LIEUTENANT-COLONEL PICQUART

Sous ce titre, on lit dans le *Soir* : « La façon dont le colonel Picquart s'est procuré des écrits du commandant Esterhazy, ses entrevues avec M. Leblois, les visites fréquentes de ce dernier au ministère même de la guerre, et la communication des pièces secrètes relatives à l'affaire de l'ex-capitaine constituent des charges qui doivent certainement entraîner la comparution du colonel devant le conseil d'enquête, mais il y a un point excessivement délicat dans la situation du lieutenant-colonel Picquart.

« A-t-il communiqué à M. Leblois les pièces qui ont entraîné le huis clos du premier procès ? Si oui, le cas se trouverait singulièrement aggravé, et dans les milieux militaires on parle de conseil de guerre.

« On est d'ailleurs très ému dans les milieux militaires de l'attitude du lieutenant-colonel Picquart, et l'on est unanime à réclamer des mesures contre cet officier supérieur. »

## QUEL TOUPET !

D'après les déclarations faites à un rédacteur de l'Agence Nationale par un ami intime de la famille Dreyfus, les amis de celui-ci et M. Mathieu Dreyfus lui-même considéreraient leur mission non terminée. Le procès du commandant Esterhazy, d'après eux, n'a rien prouvé et la réhabilitation du capitaine Dreyfus va se poursuivre plus activement que

jamais. Elle n'a pu être retardée que par les derniers événements.

A rapprocher ces renseignements de l'article du *Temps*, où il est dit :

« Faut-il absolument qu'il y ait un traître et l'acquiescement de l'un implique-t-il absolument la culpabilité de l'autre ? Quel bon citoyen ne souhaiterait que des preuves nouvelles affermissent les esprits dans lesquels subsisteraient encore des doutes ? Est-il interdit d'espérer que par le cours des choses, la conscience publique obtiendra sur ce point éomme sur tous les autres, la satisfaction et le repos auquel elle a droit et qu'elle devrait toujours rencontrer sous un régime républicain ? La lumière n'est-elle pas la sœur et la garantie de la liberté ? »

## LA PRESSE ÉTRANGÈRE

Mieux inspiré, le *Reichswehr* de Vienne écrit :

« Nous espérons que le nouveau jugement rendu mettra fin à la campagne en faveur de l'innocence de Dreyfus. »

## NOUVELLES DU JOUR

Les obsèques de Mgr Marpot, évêque de Saint-Claude, ont été célébrées mercredi, à 10 heures du matin, sous la présidence de S. E. le cardinal Coullié, archevêque de Lyon, primat des Gaules.

Étaient présents : Mgr Ardin, archevêque de Sens ; Mgr Hautin, évêque de Bailely et Dom Gréa, abbé mitré. Plus de trois cents prêtres se trouvaient dans le cortège. Les cordons du poêle étaient tenus par le préfet du Jura, le général Ouevin, le président du tribunal civil et un ami du défunt.

La levée du corps a été faite par Mgr Hautin, archevêque de Chambéry. Beaucoup de magasins étaient fermés sur le passage du cortège.

On remarquait dans l'assistance M. Vuillot, sénateur et maire de St-Claude, et M. Jobez, député du Jura.

On annonce la mort de M. Pajot, sénateur inamovible, doyen d'âge de la haute Assemblée. Il a succombé la nuit dernière dans sa 89<sup>e</sup> année, à la maladie qui le retenait depuis longtemps éloigné du Luxembourg. C'est lui qui, par le privilège de l'âge, aurait dû présider la séance du Sénat ; mais, de même qu'il avait dû y renoncer l'année dernière, il a été obligé, cette année encore, de laisser le fauteuil à un autre inamovible, M. Wallon.

Ancien notaire et président de la chambre des notaires, il était conseiller municipal à Lille, où sa bienveillance, sa générosité et sa charité étaient connues de tous quand il fut élu représentant du Nord à l'Assemblée nationale de 1871. Monarchiste convaincu, M. Pajot siégea à l'extrême droite et fit partie de la réunion des réservoirs. Ce fut lui qui fut chargé de présenter le rapport sur la fameuse pétition des évêques demandant l'intervention de la France pour le rétablissement du pouvoir temporel du Pape. Au Sénat, où il fut élu comme inamovible par l'Assemblée nationale, le 11 décembre 1875, il s'est toujours montré l'adversaire de la politique antireligieuse, scolaire et coloniale du gouvernement.

Les obsèques du général Thomas, ancien commandant de la place de Paris, ont été célébrées mercredi.

Le long du parcours du cortège, l'attitude du public avait pris le caractère d'une manifestation pleine de recueillement et de dignité en l'honneur de l'armée.

M. Méline, président du conseil, tenait l'un des cordons du poêle.

Le deuil était conduit par les deux fils du général Thomas, officiers tous deux dans l'armée française.

Devant la tombe, deux discours ont été prononcés ; d'abord le général Borius a parlé au nom de l'armée, puis M. Gardin, secrétaire de l'association vosgienne, a rappelé que le général Thomas était né dans les Vosges, près de Neufchâteau, non loin de Domremy ; il avait gardé toute sa vie le patriotisme d'une fidélité inébranlable des habitants du pays de Jeanne d'Arc. Tous garderoient le souvenir des qualités maîtresses du défunt ;

la modestie et la foi dans la justice imminente qui doit venger la France de la mutilation subie en 1871.

On annonce la mort de M. Ledoux, consul général à Jérusalem. M. Ledoux avait été consul à Zanzibar, puis à Tripoli de Syrie, enfin consul à Jérusalem où ses mérites personnels firent élever sa charge à celle de consul général en 1892.

La Presse dit que samedi c'est le général Duchesne qui sera désigné pour remplacer le général Saussier dans ses fonctions de gouverneur de Paris. D'autre part, le général Jamont reste désigné comme généralissime.

Une affaire peu commune vient d'être jugée par le conseil de guerre du premier arrondissement maritime, à Cherbourg. Le nommé Louis Giraud, quartier-maître mécanicien à bord du Casard, a été condamné à deux mois de prison pour voies de fait envers un inférieur, l'ouvrier mécanicien Benoit, du même navire. La provocation était venue du supérieur qui, ayant rencontré Benoit en ville, lui avait cherché querelle et n'avait d'ailleurs pas été le plus fort.

Les faits étaient nettement établis par l'enquête; aussi le conseil a-t-il rendu en faveur de Benoit un verdict d'acquiescement.

Nouvelles de l'Etranger

RUSIE

Par un rescrit très gracieux, l'empereur a accepté la démission du général Obrouchtchew, chef d'état-major général, qui se retire pour cause de santé et l'a maintenu dans sa dignité et ses fonctions de membre du conseil de l'empire.

ITALIE

Un télégramme de Rome annonce le débarquement de troupes italiennes à Raheta sur la mer Rouge. Le sul tan avait cédé Raheta à la Russie.

ESPAGNE

De nombreux groupes d'ouvriers sans travail ont envahi San Lucar de Barreméda. Ils ont donné l'assaut à des magasins et à des moulins. La police est intervenue et a opéré de nombreuses arrestations.

Le maréchal Blanco adresse au gouvernement la dépêche suivante: « Govin s'est embarqué à New-York à bord d'un vapeur espagnol pour l'île de Cuba. Ce voyageur ne rencontre aucune objection. BLANCO. »

On mande de la Havane:

Une note officielle dit que la récolte est commencée et que les recettes des douanes ont augmenté. C'est la première note optimiste qu'envoie le général Blanco.

INDES HOLLANDAISES

Une dépêche officielle de Batavia annonce que le chef-lieu de l'île Amboina a été complètement détruit par un tremblement de terre; il y a 50 morts et 200 blessés. Les officiers de la garnison et du vaisseau de guerre ont été sauvés.

ETATS-UNIS

Un cyclone s'est abattu hier sur le fort Smith. Après avoir détruit une partie de la ville, le cyclone s'est dirigé vers l'est ravageant tout sur son passage. A Alma plusieurs maisons ont été démolies. 18 cadavres ont été retrouvés dans les débris. Plusieurs incendies ont éclaté. On évalue le nombre des morts à 50.

Revue agricole et commerciale

La température et les récoltes.

La pluie, toujours la pluie! Pluie fine et donnant en général peu d'eau dans le Carcassonnais, pluie abondante dans le Narbonnais, causant même des inondations dans l'Hérault, partout arrêtant les travaux du vignoble.

Si la région orientale de l'Aude désire la cessation du vent marin, la région occidentale s'en réjouit. Les semences de fin d'octobre et première quinzaine de décembre ne se sont pas faites dans de bonnes conditions, dans des terres sèches et mottées, dit le Bulletin du Syndicat agricole de Castelnaudary. Depuis une quinzaine nous avons été favorisés d'une pluie bienfaisante qui a relevé les semences en effritant les mottes de terre et nous voyons les blés se renforcer. Les terres se présentent bien pour la semence du printemps.

La douceur de la température met la végétation très en avance. Aussi voit-on des amandiers en fleurs, et à Ginestas, une treille de muscat qui se trouve devant la maison de M. Roudière, menuisier, montre deux bourgeons mesurant chacun plus de 50 centimètres de longueur, avec des feuilles très vertes et de la largeur de la main. Ces bourgeons sont tendres comme au mois de mai.

L'état des marchés de vins. — La situation commerciale n'a pas subi de changement notable dans la semaine écoulée, lisons-nous dans l'Agriculteur. Les affaires sont calmes, le commerce achetant peu au début de l'année. Dans toutes les régions vinicoles la situation est donc la même. Les quelques achats qui ont été faits indiquent une grande fermeté des prix pour les bons vins.

D'une façon générale, on compte sur une reprise prochaine des affaires, reprise qui profiterait surtout aux bons vins ordinaires. Les vins défectueux ont disparu en partie, ceux qui restent devront aller à la distillerie. La quantité des vins pouvant aller à la consommation est donc réduite et cette constatation permet de compter sur une reprise sérieuse des affaires et sur des prix convenables. On sait, en effet, que la production totale est très peu élevée; d'après l'évaluation officielle, elle s'est élevée seulement à 32 millions d'hectolitres, insuffisants de plus de 10 millions pour la consommation en France.

CHRONIQUE

CALENDRIER DU JOUR

VENDREDI 14 Janvier, St Hilaire, 6v. Fête à souhaiter: St Paul. Soleil lever: 7 h. 31; coucher 4 h 48 Lune lever 0 h 01 m.; coucher 10 h 41

Les tramways départementaux. — L'enquête sur le projet de réseau des tramways départementaux soulève bien des protestations, dont plusieurs sont des mieux fondées. On paraît trop, en effet, oublier dans ce projet les conditions essentielles de l'établissement et du bon fonctionnement d'un réseau départemental, en particulier sur la ligne de Carcassonne à Caunes.

Desservir le plus grand nombre de localités possible, souder le tramway au chemin de fer, telles sont ses conditions. Or, on est en train de les sacrifier l'une et l'autre.

Si, à Carcassonne, la gare du tramway est édifiée à la porte de Toulouse, comme l'a indiqué la Dépêche, « la voie suivant les boulevards jusqu'à la route Minervoise et le tramway se soumettant sur le parcours à de nombreux arrêts pour prendre les voyageurs », l'on aura trans-

formé en réseau urbain ce qui était destiné à former un réseau départemental, car on obligera les voyageurs à destination du chemin de fer à un transbordement gênant et l'on enlèvera aux tramways un élément indispensable de recettes. Si les marchandises ne peuvent être transbordées de wagon à wagon, comme cela se passe dans toutes les lignes de tramways qu'il s'agisse de celles de Granthet, d'Uriage ou de toute autre, les frais s'élèveront si haut qu'on continuera à les expédier par charrette ou camion directement au chemin de fer.

La ligne de Carcassonne à Cennes devrait suivre la route départementale, et ne la quitter tout au plus que pour se rapprocher des villages voisins. C'est ainsi qu'on comprendrait qu'elle fit un détour pour passer à Villeneuve-Minervoise et mieux desservir non seulement les 831 habitants de cette commune mais encore les 1577 habitants de Cabrespine, Castans, Trassanel et Pradelles-Cabardès.

Mais abandonner Villalier au détriment de ses 486 habitants et des 308 de Malves pour ne pas même traverser Conques, paraît bizarre. En effet, la ligne suivrait à partir des Quatre-Chemins le chemin de grande communication jusqu'à 700 mètres environ de Conques où serait établie la station sur la rive droite de l'Orviel. Après avoir franchi cette rivière au-dessus du château des Sapes, la ligne irait à travers champs rejoindre la route départementale à la tuilerie Bourbon.

On le voit, on n'accorde pas même à Villalier de placer la station de Conques entre les deux localités sur la rive gauche de l'Orviel, sans compter qu'on augmente les frais de construction pour l'achat de terrains pour la ligne de Caunes et pour l'embranchement de Lastours qui s'en détacherait après le pont sur l'Orviel pour contourner Conques et franchir la rivière au-dessus du bourg.

Cet acte, il est facile de le comprendre, n'est point du goût des intéressés. Aussi, Villalier et Malves demandent le passage de la ligne de Caunes dans le premier de ces villages: de là se détacherait l'embranchement de Lastours.

Des habitants de la commune de Conques pétitionnent afin que la station soit portée au nord de ce chef-lieu de canton. Plusieurs désiraient que la voie traverse le bourg pour peu que le Conseil municipal contribue à la dépense de la rectification nécessaire.

Peut-être, pensent d'autres personnes, vaudrait-il mieux placer la bifurcation des deux lignes aux Quatre-Chemins. De ce point, la ligne du Minervoise se dirigerait par Villalier plus directement sur Caunes dont elle faciliterait avec Carcassonne les relations toujours peu aisées malgré le chemin de fer; et la ligne du Cabardès, passant contre Villemoustaus qu'elle relierait à son chef-lieu de canton, remonterait la rive droite de l'Orviel, à partir de la station de Conques établie à l'entrée de ce bourg. Ce qu'il y a de sûr, c'est que le tracé ne saurait être exécuté tel qu'il est proposé.

Au Conseil général et à l'administration préfectorale à examiner avec soin les justes doléances des populations et à les réaliser aussi bien dans leur intérêt qu'en vue d'accroître le rendement du réseau départemental.

Le Kiosque du Square Gambetta. — L'administration municipale a eu l'excellente idée de faire réparer et entretenir le Kiosque du Square Gambetta. Nous n'avons personnellement qu'à l'en remercier.

Mais il est bon que l'on sache que les manques de surveillance et d'entretien des chéneaux du Kiosque, ont failli entraîner sa ruine.

Ceci s'adresse aux employés qui en sont chargés depuis sa construction (en

1882), c'est-à-dire bientôt 15 ans; les feuilles mortes qui tombent des platanes, la poussière et la pluie, le tout réuni, forme une sorte de boue qui empêche l'eau de circuler dans le chéneau et il en résulte que certaines sablières, des têtes d'entracts et piliers principaux sont attaqués par la pourriture.

Voilà ce que la négligence, de qui? (nous l'ignorons), a produit d'une façon certaine, nous l'avons nous-même constaté.

Il faut donc régulièrement assurer l'écoulement des eaux par le chéneau, dans le cas contraire, le Kiosque aura vécu.

Il n'y a pourtant encore aucun danger, et de nombreux concerts pourront s'y faire entendre sans qu'il y ait à redouter le moindre accident; mais si le Kiosque est à peu près convenablement présenté aux promeneurs, si comme on l'a dit, à tort ou à raison, il tient un rang honorable parmi les Kiosques de France, évitons-lui la suprême humiliation d'être livré à la pourriture par défaut d'entretien et de surveillance, lorsqu'il a été construit pour défier les tempêtes les plus redoutables, chose du reste parfaitement justifiée par l'expérience.

L. PETIT, architecte du Kiosque.

Mérite agricole. — M. Décamps, ancien sous-préfet de Moissac et chef adjoint du cabinet de M. Turrel, a été nommé chevalier du Mérite agricole.

Le général Bourbaki. — Le ministre de la guerre autorise l'armée à prendre part (sous les réserves d'usage) à une souscription ouverte dans le but d'élever un monument au général Bourbaki.

Les élections. — L'Intransigeant assure que les élections générales auront lieu le 3 avril prochain.

La crue de l'Aude. — Ce soir, à 2 heures, la rivière est subitement montée de deux mètres.

Une femme qui lavait son linge au lavoir du Pont-Neuf a eu de la peine pour se sauver, car instantanément l'eau lui est arrivée à la ceinture.

Rapport de police. — Le nommé Gerbaud Mathieu, 20 ans, a été incarcéré à la maison d'arrêt en vertu des instructions du parquet.

Trois voitures de gitanoes contenant 24 personnes ont été expulsées de la ville et dirigées sur Narbonne.

Mercredi soir, à 9 heures, le sieur Malariel Félix, propriétaire, montait le boulevard Barbès sur une voiture anglaise attelée d'un cheval. Trompé par la réverbération d'une lanterne à gaz, croyant être à l'allée d'Yna, il faisait jouer les guides, son cheval tournait court et se trouvait en face le mur d'enceinte du boulevard précité, il reculait vivement, la voiture allait chavirer et le sieur Malariel et ses deux jeunes enfants pouvaient se blesser fortement. N'écouant que son courage, Malariel sauta à terre et réussit à empoigner la bride de son cheval. Dans sa précipitation, le conducteur a déchiré ses vêtements et s'est écorché les mains et le genou droit.

Le nommé Roussel Jean, qui avait quitté le domicile paternel après avoir soustrait une certaine somme d'argent à ses parents, a été remis ce jour à sa mère.

Vers 2 heures du soir, 3 gitanoes entraînés dans le magasin d'épicerie de la nommée Coste Eliza route de Narbonne. Elles disaient qu'elles avaient beaucoup de bonbons, pour payer leurs friandises l'une d'elles présentait une pièce de 20 fr. et aussitôt recevait la monnaie qui lui était due. Une deuxième marchandait de l'épicerie qui se trouvait près de la porte d'entrée. Pendant que l'épicerie allait lui répondre, la troisième qui était restée devant le comptoir, s'empara prestement de la pièce de 20 fr. Deux ou trois secondes après ces fameuses sortaient et prenaient la direction de

la route de Trèbes où trois voitures de gitanoes étaient passées, alors que les femmes en question étaient entrées dans l'épicerie. L'épicerie se mettait à la poursuite de ces femmes, l'une d'elles lui remit une pièce de 5 fr. disant qu'elle n'avait pas pris autre chose, puis se sauvait à toute jambe.

Procès-verbal a été aussitôt dressé et transmis au parquet.

AVIS DE DECES

La famille Puel, rue du 24 Février, 22, informe ses amis et connaissances de la perte qu'elle vient d'éprouver en la personne de Madame veuve Puel.

Les obsèques auront lieu vendredi, 14 janvier, à 9 h. 1/2 du matin. On se réunira à la maison mortuaire. Le présent avis sert de convocation.

PHARMACIE BARATEAU-THÉRON

J. BOUYIALA

SUCCESEUR

LE DEPARTEMENT

CASTELNAUDARY. — Accident. — Le sieur Victor Malves, de Carcassonne, a été, victime, dans notre ville, d'un regrettable accident. Il s'est cassé le bras en tombant de voiture, au moment où il faisait partir son cheval qui a pris peur.

QUILLAN. — Incendie. — Un commencement d'incendie s'est produit hier, vers huit heures du soir, dans la maison de M. Victor Marty, menuisier, quai de la Hille.

Le feu avait pris dans la cheminée de la cuisine. Le gendarmier prévenu, arrivait aussitôt. On pénétra dans la maison. M. Marty était déjà couché. On dut presque l'arracher du lit et le faire passer dans l'atelier où il s'habilla.

Ce commencement d'incendie a occasionné des dégâts de peu d'importance, et a été rapidement éteint.

POMAS. — D'après les on dit, l'aurait que M. Vergnes, ancien huissier, a trouvé dans son habitation un trésor, qui a été mis à nu par un des pins qu'il élève.

D'après certaines personnes, ce trésor se compose de pièces d'or et d'argent d'une grande valeur, tandis que d'autres affirment le contraire.

RODOME ET SAINTE-COLOMBE-SUR-L'HERS. — Le ministre de la justice et des cultes vient d'accorder 3,500 francs à la commune de Rodome et 1,500 francs à la commune de Sainte-Colombe-sur-l'Hers, pour les aider à payer les dépenses de réparations de leurs églises.

NARBONNE. — Le jeune Claudius Escalais, élève du collège, a été mordu par un chien atteint d'hydrophobie. Cet enfant va être envoyé à l'Institut de Montpellier.

Rixe. — Une rixe a éclaté la nuit dernière dans la rue Rossini entre un jeune pâtissier et une femme. Au bruit de la lutte, deux agents sont intervenus et ont dressé procès-verbal.

Elections législatives. — Un journal de Paris, la Cloche, et un journal de Toulouse, le Télégramme, avaient annoncé la candidature de M. Roques, maire de Narbonne, aux prochaines élections.

M. Roques vient d'écrire au Télégramme pour déclarer qu'il ne serait pas candidat.

La rage. — Un chien atteint d'hydrophobie ayant mordu plusieurs personnes, l'administration municipale vient de décider que pendant six semaines, à dater d'aujourd'hui, les chiens non muselés ou non tenus en laisse seraient capturés, mis en fourrière et abattus si on

(20) Feuilleton du Courrier de l'Aude

MÈRE FRANÇAISE

PAR Charles DE VITIS

VIII

COMPLIT MATERNEL

— Et pourquoi pas, madame? — Mais vous aviez promis, lors de notre mariage, que nos enfants seraient catholiques, rappelez-vous. — Promis! A qui? — A l'évêque qui vous a donné la dispense de mariage. — Voyons, madame, ce n'est pas sérieux. Ai-je signé? — Et vous croyez qu'une promesse verbale n'engage pas? — Madame, je pourrais vous répondre que le comte de Larmentane, lui aussi, a promis de vous donner une dot et que... mais passons. Une fois pour toutes, il faut que je vous fasse ma profession de foi religieuse, et puis nous n'en reparlerons plus. — Chez les Thunen, madame, depuis longtemps, longtemps, c'est-à-dire depuis

la réforme et la confession d'Augsbourg, nous reconnaissons que la Bible est la seule source de foi; qu'il n'y a de salut que par la foi; qu'il n'y a que deux sacrements: le Baptême et la Cène; pas de libre arbitre; pas de purgatoire; pas de culte des saints.

« C'est Luther qui a rétabli l'Eglise dans la vérité, et naturellement nous ne reconnaissons pas le pape, qui est le chef de l'Eglise catholique. »

« Mais, madame, sur cette question, nous voulons bien faire des concessions, nous autres diplomates surtout; nous sommes gens de bonne compagnie et pratique l'urbanité envers le pape comme tout le monde. »

« J'ai dit, madame: nos pères croyaient cela, je le crois, mon fils le croira. Du reste, cessez de vous alarmer à tort. Moi je sais parfaitement aussi, sans être grand clerc, et pour l'avoir appris à l'Université, que l'Eglise catholique a toujours tenu pour valides les sacrements conférés par ce qu'elle appelle les hérétiques. Donc, votre enfant sera bien et dûment baptisé de toute façon. »

Lucie se tut devant cette volonté si clairement exprimée. Elle était habituée, du reste, à dissimuler ses sentiments. Elle ne pouvait se plaindre à personne: son père, elle le méprisait, sa mère était la frivolité en personne. Son fils serait donc un Alle-

mand! Ah! quelle douleur pour le vieux grand-père! Et les réflexions de la jeune mère étaient d'autant plus tristes qu'elle voyait très bien ce qui se préparait dans l'ombre contre la France, depuis qu'elle avait surpris le complot allemand.

Elle se décida, après mûre réflexion, à faire une démarche chez un vieil ami de son grand-père.

Elle alla voir le docteur Simonnot. On sait ce que c'est que le cabinet d'un médecin coté à Paris. Tous ceux qui ont eu besoin d'un pareil savant connaissent les interminables attentes, les longues pauses, non pas dans une vulgaire antichambre, mais dans un salon d'attente qui, généralement, n'est autre que le salon de la maison.

Ceux là ne comprennent et pourront décrire aussi bien que moi les meubles élégants, les plantes d'ornement, les toiles de maîtres signées, hommages de gratitude, les livres grand in-4° et les albums dorés et décorés par l'usage que l'on trouve là à portée de la main et des yeux pour tromper l'ennui des heures.

Vous arrivez à trois heures, vous partez à sept. Tâchez, ce jour-là, de n'avoir absolument rien à faire.

Une autre remarque. Pourquoi donc tous les gens qui viennent là n'ont-ils pas l'air malade? Allez chez un spécialiste qui soigne les gouteux, tous

les clients sont injambes. Allez chez un oculiste qui guérit les maladies des yeux, tous les clients voient clair.

Le cabinet est à côté du salon, séparé par une porte ou une double porte rembourrée qui laisse parfaitement entendre les éclats de voix et les silences. Tous les quarts d'heure ou plutôt toutes les vingt minutes, la porte s'ouvre, la tête du praticien apparaît, puis elle s'efface, laissant passer le patient à qui c'est le tour; les autres regardent de ce côté, guettent un coup d'œil du maître: peine inutile! Le monsieur grave, décoré et chauve qui a ouvert cette porte, baisse ses propres yeux et ne voit rien. C'est un pontife dans la « fonctions », comme disent les Italiens; ici, tout est mystère et discrétion, solennité et majesté. Pauvres humains! recueillez-vous et prenez beaucoup de patience.

Le mieux est de regarder les toiles de maîtres et de feuilleter les « in 4° » dorés, puisqu'ils sont là. Seulement, si vous êtes venu déjà cinq ou six fois...

Mais on ne vient pas cinq fois, car chaque fois ça coûte cinq louis.

Pourquoi encore de temps en temps la grande porte du salon s'ouvre-t-elle, et pourquoi un client disparaît-il prestement par là? Prestement, fût-il gouteux...

Voici: C'est qu'il a montré patte blanche à l'Esculape et grâisé la patte du valet de

l'Esculape. Tant pis pour les simples mortels arrivés les premiers! S'ils ont un bon numéro, ils reculeront d'un cran ou deux. Patte blanche passe avant.

La baronne de Thunen avait montré patte blanche.

— Pourquoi, chère madame, ne m'avez-vous pas fait appeler? lui disait le médecin.

— Parce que, docteur, je voulais vous parler en secret et aussi pour ne tourmenter personne.

— Et qu'elle est cette noble maladie, comme disent les Chinois?

— Je suis d'une extrême faiblesse, j'ai peur de l'anémie.

— Ça, c'est vrai. Vous n'avez pas une mine excellente. Je vais vous dire: Vous avez tort de nourrir votre enfant. Il est superbe, ce bébé; plus que vous, bien sûr.

— Hélas! moi, c'est déjà une consolation de voir Henri en si bonne voie.

— Donnez-moi votre pouls... Bien... nous allons maintenant vous ausculter...

Il auscultait.

— Enfin, que ferons-nous? reprit-il.

— Ecoutez, mon bon docteur, envoyez-moi à la mer!

(A suivre)

ne les réclamaient dans un délai de trois jours.

**La vue à travers les corps opaques.** — M. Ferroul prépare un long mémoire pour répondre au rapport publié par M. Grasset dans le dernier numéro de la *Semaine Médicale*.

Ce document est attendu avec impatience dans les milieux scientifiques.

**Archiconfrérie des Pénitents Blancs.** — Dimanche 18 janvier, fête du Saint Nom de Jésus, messe chantée à 8 heures et demie.

Le soir, à 4 h. 1/2, vêpres et sermon prêché par le R. P. Maihel, capucin. Divers motets seront chantés pendant la célébration des offices.

**LA REGION**

**TOULOUSE.** — **Outrages à des magistrats.** — Un cheministe, Henri Moreau, âgé de 32 ans, ancien mineur, originaire du Pas-de-Calais, relevant l'appel d'une condamnation à 3 mois de prison, récemment encourue devant le tribunal correctionnel de Toulouse pour vagabondage et voyant la sentence confirmée, outragea grossièrement les magistrats de la cour d'appel. Sur les réquisitions de l'avocat général, ce cheministe a été condamné, séance tenante, à un an de prison.

**ALBI.** — Hier, par-devant le tribunal civil d'Albi, est venue l'affaire des quatre ouvriers renvoyés de la Verrerie ouvrière, contre la dite Verrerie. Il ne s'agit pas d'un nouveau procès, du procès en revendication de quote-part qui ne sera engagé qu'ultérieurement. Il s'agit seulement de vider l'opposition faite par les administrateurs de la Verrerie au jugement du tribunal d'Albi, condamnant par défaut la Verrerie à payer à chacun des ouvriers Guégnot, Guérinat, Sirvan et Valette, une somme de 1.500 fr. à titre de dommages, pour renvoi sans motifs légitimes.

Me Violette a plaidé pour les administrateurs de la Verrerie; il a demandé en leur nom l'annulation du jugement les condamnant.

Me Barbié, au nom des quatre ouvriers a conclu à la confirmation pure et simple du jugement.

L'audience a été renvoyée à aujourd'hui jeudi, pour ouïr la suite de la plaidoirie de Me Barbié.

**TELEGRAMMES**  
**LE COMLOT**

Paris, 12 janvier.

**LE CAS DU COLONEL PICQUART**

Le *Gaulois* raconte que quand le huis-clos a été prononcé, tous les officiers d'état-major qui ont paru à la barre ont été très élogieux à l'égard du commandant Esterhazy; mais le lieutenant-colonel Picquart a été foudroyant, ses attaques ont été terribles.

Lundi, jusqu'à 7 h. 1/2 du soir, et mardi, jusqu'à midi, il n'a cessé de le traîner dans la boue, de l'injurier de la façon la plus ignoble.

Mais la revanche du commandant Esterhazy n'était pas loin. La déposition du colonel Henry a été écrasante pour le colonel Picquart.

Les mots de "faux" et faussaire ont été prononcés, et à un moment le général de Luxer et le commissaire du gouvernement ont pris également la parole dans le même sens, de telle sorte que le colonel Picquart, désorienté, s'est écrié: "Mais, mon général, c'est moi l'accusé ici!"

L'*Echo de Paris* ne doute pas que le lieutenant-colonel Picquart ne comparaisse devant un conseil d'enquête. Il dit à ce sujet:

Une question assez délicate se présente pour la comparaison du lieutenant-colonel Picquart. Il appartient au 4e tirailleurs à Soussse. Est-ce en Tunisie que se réunira le conseil d'enquête? Nous ne le pensons pas: les faits reprochés au lieutenant-colonel Picquart se sont produits quand cet officier était à l'état major de l'armée. C'est évidemment le chef de l'état-major de l'armée qui réclamera la réunion du conseil d'enquête.

Un rédacteur du *Journal* a interviewé le commandant Esterhazy sur ses intentions: Portez-vous plainte en diffamation? — Je verrai. — Vous suivrez la ligne de conduite que vous indiquera votre défenseur? Non, je me consulterai moi-même!

Le *Matin* a également interviewé le commandant:

Je ne veux pas préjuger et vous parler de demain, je ne sais encore ce que fera le gouvernement. Je ne me mêle de rien à ce propos, mais il me semble bieu difficile qu'une sanction quelconque ne suive pas de près l'attitude du colonel Picquart.

— Votre opinion sur les dépositions de M. Scheurer-Kestner et de M. Mathieu Dreyfus?

— Mais il me semble que l'opinion de tous, c'est l'effondrement. L'affaire Dreyfus est jugée maintenant, car 21 officiers ont affirmé sa culpabilité; 7 pour le premier conseil de guerre, 7 pour la révi-

sion, 7 aujourd'hui qui m'ont acquitté, et à l'unanimité toujours. Tenz, ne parlons plus de ces choses, laissez-moi me recueillir et penser à mes amis! Ces manifestations de ce soir, aussi gênantes qu'elles aient pu être, m'ont été au cœur. C'est le commencement de la revanche!

**LES REVELATIONS DE DEMAIN**

Le *Journal* annonce qu'il publiera demain un article du plus haut intérêt prouvant la culpabilité du capitaine Dreyfus.

**LES FAUSSES LETTRES DE MADAME DE BOULANCY**

De *Jour*:

Hier, au conseil de guerre, M. Lhote, expert-chimiste, a démontré que les lettres à Mme de Boulangy avaient toutes été falsifiées ainsi que nous l'avons dit hier. Celle où il est question de «uhlan» est écrite de plusieurs encre différentes, dont quelques unes toutes récentes. La matérialité du fait a été exposée de la façon la plus claire aux juges du conseil de guerre.

**M. EMILE ZOLA**

M. Zola, interrogé par un de nos confrères, lui a déclaré que sa croyance en l'innocence de Dreyfus n'était nullement ébranlée par le verdict du conseil de guerre.

«On me coupera plutôt la tête, a-t-il dit, que de me faire renoncer à ma conviction.»

L'auteur de la *Débauche* se réserve d'ailleurs de traduire lui-même, dans un nouveau factum, son état d'âme actuel.

**LE COLONEL PICQUART**

Le lieutenant-colonel Picquart a demandé à comparaître devant un conseil d'enquête.

Le *Temps* croit savoir que cette demande remonterait à deux mois, époque à laquelle il fut mis en cause dans l'affaire Dreyfus-Esterhazy.

**LE PLAN DES DREYFUSIENS**

La *Patrie*, confirmant une information de la *Libre Parole* de ce matin, dit que le plan des dreyfusiens serait de dénoncer maintenant, comme le véritable auteur du bordereau, un autre officier qui ne pourrait se défendre celui-ci étant partie de France depuis deux ans.

**UNE AFFAIRE DE CHANTAGE**

Non seulement, comme nous l'annoncions hier, l'affaire de Mme Jouffroy d'Abbans n'a aucune connexité avec l'affaire Dreyfus-Esterhazy, mais encore le cas de cette dame relève simplement de la correctionnelle.

A bout de ressources, Mme d'Abbans, qui était parvenue à tromper ses nombreux fournisseurs en annonçant comme certain et prochain son mariage avec M. de Vaulxerre, songea à tirer parti du bruit fait autour du nom du commandant Esterhazy, en faisant annoncer qu'elle connaissait la dame voilée et tous les dessous de l'affaire Dreyfus.

Pendant ce temps, comme M. de Vaulxerre s'était soustrait à une première tentative de chantage en prévenant le parquet de Lyon, Mme d'Abbans, furieuse, tablait sur quelques lettres restées en sa possession, et qui lui permettaient de contrefaire l'écriture de M. de Vaulxerre, écrivit à ce dernier:

«Le commandant Esterhazy, écrivait-elle, est une victime, et il n'est pour rien dans la rédaction du bordereau. C'est vous, vous seul, qui êtes l'auteur de cette pièce, et si vous ne me versez pas immédiatement une somme de vingt mille francs, je vous dénonce. Ce sera un beau scandale!»

Naturellement, M. de Vaulxerre ne répondit pas à cette menace et se contenta de déposer contre l'aventurière une plainte auprès du parquet de Paris.

M. Bartulus, juge d'instruction, fut chargé de l'affaire.

La perquisition opérée rue de l'Université a mis aux mains du juge une correspondance fort intéressante, qui fournirait, assure-t-on, la preuve de la tentative de chantage.

**LE COUPLE**

Le complice arrêté s'appelle Souchal. C'est un ancien officier qui, autrefois fort riche, s'est ruiné pour Mme d'Abbans.

Dernièrement il écrivit à la famille de Vaulxerre pour lui soutirer de l'argent. La lettre fut remise à la police et les poursuites décidées.

**L'INSTRUCTION**

A l'heure qu'il est, M. Bertulus n'a pas encore interrogé les maîtres chanteurs, et il est probable qu'il ne les interrogera que demain ou après, quand l'examen des papiers sera complètement achevé et qu'on connaîtra les résultats de l'enquête très sérieuse dont l'état civil de M. Souchal est en ce moment l'objet.

**LA FAUSSE DAME VOILÉE**

Le *Journal* donne les détails suivants sur l'arrestation de Mme Jouffroy d'Abbans:

C'est sur la plainte du marquis de Vaulxerre que la fausse dame voilée a été arrêtée; elle se serait livrée contre cet officier à une tentative de chantage et lui aurait même écrit: «Si vous ne consentez pas, je vous ferai comme à Esterhazy!» Elle avait pour complice un nommé Rechal, dont la profession n'est pas bien définie, mais qui porta, paraît-il, autrefois l'épauvette.

**DERNIERE HEURE**

**LE SYNDICAT CONTINUE**

Avec leur impudence encouragée par l'inertie du gouvernement, les gens du Syndicat, loin de s'incliner devant la « chose jugée », continuent à mener avec acharnement la campagne en faveur du traité Dreyfus.

M. Bernard Lazare, l'auteur des deux pamphlets, « l'affaire Dreyfus », a publié chez Stock hier mercredi, c'est-à-dire au lendemain même de l'acquiescement du commandant Esterhazy, une nouvelle brochure intitulée: « Comment on condamne un innocent ».

Elle contient une préface et l'acte d'accusation dressé contre Dreyfus par le commandant d'Ormescheville avec accompagnement de notes destinées à la réfuter.

M. Bernard Lazare accuse le colonel du Paty de Clam d'en être l'auteur, et voici comment il traite cet officier supérieur de l'état-major général, en activité de service et occupant un important emploi au ministère de la guerre:

Infâme qui doit être stigmatisé et marqué au front. (p. III).

Grélin à qui désormais chacun devra refuser la main (p. III).

Jefferies, Lafemas qui a machiné ce drame abominable, qui a menti, qui a sali, qui a torturé (p. III).

Besogne de bourreau (p. III).

Tortureur qui doit être chatié (p. III). Il avait machiné une comédie indigne (p. III).

Misérable (p. IV).

La propre infamie (p. IV).

J'accuse le colonel du Paty de Clam d'avoir été son complice (à Esterhazy) et d'avoir composé ce faux dossier (p. V).

Des papiers Norton forgés par deux misérables (p. V).

« Il faut mettre la main au collet de celui qui a machiné le procès Dreyfus. (p. VI).

« Il faut mettre la main au collet de ce fabricant coutumier de lettres anonymes, de celui qui signe des télégrammes du nom de femmes qu'il a jadis diffamées, il faut mettre la main au collet du complice de Souffrain (p. VI) campagne d'insinuation abominable (p. 21). »

Le Gouvernement va-t-il laisser encore injurier les officiers de l'armée française?

**VIOLENT INCENDIE A PARIS**

Paris, 13 janvier.

Un très gros incendie a éclaté, hier soir, rue Mondétour, dans une crémèrie. La panique a été énorme. Plusieurs personnes se sont jetées par les fenêtres pour échapper aux flammes. Une femme s'est brisée les reins en tombant sur la chaussée.

Un agent s'est jeté courageusement dans le foyer pour sauver deux petites filles qu'il a pu retirer saines et sauvées.

Plusieurs personnes ont été blessées grièvement.

**ESTERHAZY ET HENDUEK**

Berlin, 13 janvier.

A propos de l'officier prussien, M. de Henduek, qu'on prétendit avoir été en relations avec le commandant Esterhazy, les journaux publient la note suivante:

« L'officier mis en cause à l'occasion de l'affaire Dreyfus-Esterhazy, le lieutenant de Henduek, autrefois au 6e régiment de dragons à Thionville, n'a jamais connu M. Esterhazy, ni correspondu, ni été en relations d'aucune sorte avec lui. Le général en chef commandant du 8e corps d'armée: VON GETZE. »

**Chambre des Députés**

Séance du 13 Janvier 1898

La séance est ouverte à 2 h. sous la présidence de M. Brisson.

En attendant le résultat du vote pour les questeurs, on suspend la séance.

A 4 h., on proclame la réélection de MM. Roger, Guillemet et Biscarelli comme questeurs.

M. Brisson prononce une allocution dans laquelle il invite la Chambre à terminer la discussion du budget et les lois utiles avant la fin de la législature.

MM. Lacreteille et Boysset, doyens d'âge, sont remerciés et félicités.

M. le président présente ensuite

l'apologie du régime de la libre discussion en opposition avec la dictature.

En terminant, il fait un appel à l'union des républicains autour du programme démocratique et progressif.

M. de Mun dépose une interpellation sur les mesures que compte prendre le gouvernement contre Zola.

M. Cochery demande d'attendre la présence de M. Méline et de M. le général Billot.

La séance est suspendue.

M. Méline et M. le général Billot font leur entrée à la Chambre.

La séance est rouverte au milieu d'un profonde agitation.

**Sénat**

Séance du 13 Janvier

M. Wallon prononce l'éloge funèbre de M. Pajot, sénateur inamovible. On passe ensuite à l'élection du bureau.

M. Loubet est réélu président par 213 voix.

Sont élus vice-présidents:

M. Magnin par 205 voix;

M. Peytral par 201 voix.

M. Franck-Chauevan par 197.

M. Scheurer-Kestner n'a réuni que 80 voix seulement.

**CONSEIL DES MINISTRES**

Le Conseil des Ministres a autorisé M. Cochery à demander l'ajournement de l'interpellation de M. Cavaignac au 22 janvier.

Il décide aussi de repousser toute interpellation au Sénat et à la Chambre sur l'affaire Dreyfus.

Après la réunion de samedi prochain le Conseil examinera les propositions contre Zola pour la lettre qu'il a publiée dans le journal « L'Aurore » au président de la République.

**UNE SECONDE INTERPELLATION**

M. Pontbriand doit déposer une interpellation au sujet des mesures gouvernementales contre les meneurs de la campagne Dreyfus.

**ARRESTATION DU COLONEL PICQUART**

M. le colonel Picquart, mandé au bureau militaire de la place, a été arrêté et conduit au Mont-Valérien où il a été mis aux arrêts de forteresse en attendant sa comparution devant un Conseil d'enquête.

**Avis.** — La photographie M. Ilbret est transférée Rue de la Gare n° 13.

**CEUX QUI N'APPROFONDISSENT PAS LES CHOSES**

« C'est par l'homme qu'il faut étudier l'humanité, » a dit un poète anglais, comme nous aimons tous à observer nos semblables et à en parler, nous nous permettrons de citer deux ou trois fragments d'autobiographie.

Le premier nous vient de M. Emmanuel Visage, à Gommiers, commune de Terminiers, par Orgères (Eure et Loir), et nous y lisons ce qui suit: « En juin 1889, je dus abandonner mon travail, car mon cas semblait désespéré. Ce que je mangeais m'étouffait et je rejetais le peu que j'avais. Un médecin me soigna pendant deux mois, puis j'en consultai un autre, mais sans en obtenir le moindre résultat. Je maigrissais de plus en plus, lorsque le hasard me mit un jour entre les mains une petite brochure qui parlait d'un remède appelé la Tisane américaine des Shakers, et introduit en France par M. Oscar Fanyau, le pharmacien bien connu de la vieille cité de Lille (Nord). J'en fis venir un flacon, il y a une huitaine de jours, je m'empressai l'en faire usage et je suis heureux de dire que je m'en trouve déjà beaucoup mieux; je n'éprouve plus de nausées, je puis manger désormais sans éprouver le moindre inconvénient et je sens que les forces me reviennent de jour en jour. »

Mme Amélie Delpech, à Muges, par Damazan (Lot et Garonne), nous dit: « Je souffrais depuis dix longues années. Le médecin qui me soignait disait que j'étais incurable. J'avais des douleurs dans les côtés, ainsi qu'aux jambes et à l'estomac, je me sentais toujours fatiguée et j'avais constamment envie de dormir; j'avais la bouche mauvaise. J'ai essayé de tous les remèdes, et toujours inutilement. De plus, mon médecin prétendait que j'étais anémique. A l'heure qu'il est je suis tout-à-fait rétablie et sans nul doute j'attribue ma guérison à l'emploi de la Tisane américaine des Shakers. »

M. Nictave Joron, garde-champêtre à Rumainvil, par Quevauvillers (Somme), s'exprime ainsi: « En janvier 1897, je

souffrais de palpitations qui m'obligèrent à garder le lit pendant plus de trois mois: Le docteur avait dit à mes voisins que mon cas était sérieux que je n'en reviendrais probablement pas. En effet, j'éprouvais de violents maux de tête, des douleurs dans les côtés, à la poitrine et dans tous les membres. Je ressentais aussi des nausées, une perte d'appétit, une lourdeur et une torpeur de l'estomac, des vertiges, des gaz neuséabonds dans le gosier et la bouche, etc. Mon médecin me prescrivit du quinquina, du carbonate de magnésie ainsi que des purgatifs; il me recommandait des aliments nourrissants, mais comment aurais-je pu manger, moi qui n'avais ni appétit ni digestion? Cependant, malgré ma maladie je devais travailler, car je suis pauvre et j'ai une femme et sept enfants. J'ai un emploi de garde-champêtre et, quoique mes occupations ne soient pas pénibles, à la dernière moisson les palpitations me revinrent de plus belle. J'en étais presque au désespoir. C'est alors que, par un hasard providentiel j'entendis parler de la Tisane américaine des Shakers et j'en fis usage sans plus tarder. Depuis ce moment-là mes douleurs ont disparu et je puis me livrer de nouveau travail sans en éprouver la moindre fatigue. »

Dans chacun des cas que nous venons de citer, le mal était le même: l'indigestion ou dyspepsie. Les différents symptômes indiqués par les malades étaient dus aux acides et aux humeurs mélangés au sang; ces acides et ces humeurs ayant été engendrés par des aliments putrides qui étaient restés dans un estomac paresseux, ainsi que dans les intestins. Lorsque les organes vitaux furent dégagés de leur fatal poison et ramenés à leur état normal par l'action régénératrice de la Tisane américaine des Shakers, le sang redevint normal et sain; les douleurs disparurent dellemême que la maladie cesse de se dégager des marais aussitôt qu'ils ont été desséchés.

La Tisane américaine des Shakers est le seul remède qui atteigne le germe de nos maladies. De là son succès invariable.

Pour recevoir gratis la brochure illustrée de cette grande découverte, s'adresser à M. Fanyau, pharmacien, à Lille (Nord).

Prix du flacon 4 fr. 50; 1/2 flacon 3 fr. Dépôt — Dans les principales Pharmacies, Dépôt Général — Fanyau, pharmacien, Lille.

**BULLETIN FINANCIER**

Paris, 12 janvier

Les bonnes tendances qui avaient dominé, hier, se sont continuées aujourd'hui au début de la séance, mais par le temps qui court, les mouvements ne sont pas de longue durée et si on monte un jour, le lendemain il se produit des réalisations et le marché s'en ressent.

Le 3 0/0 finit à 103 15 L'Italien est un peu moins ferme à 94 25.

L'Extérieure oscille au cours de 61. Fonds russes un peu plus animés qu'hier. Le Suez réalise un nouveau progrès à 3.350.

Tendance toujours ferme sur les sociétés de crédit.

Nous retrouvons le Foncier à 666, le Crédit Lyonnais à 822. La fermété domine sur nos grands chemins.

DE LAVIGERIE

22, Place Vendôme, Paris.

**A VENDRE**

**UN JOLI PETIT OMNIBUS DE FAMILLE**

à l'état de neuf

pouvant être trainé par deux chevaux légers; quatre bonnes places d'intérieur; deux places sur la banquette

— Prix modéré —

S'adresser au bureau du Journal

**A LOUER** un rez-de-chaussée organisé pour bureaux,

situé rue de la République, 15.

S'adresser au bureau du Journal.

**EAUX BICARBONATÉES SODIQUES du BOULOU**  
PYRÉNÉES-ORIENTALES  
Dyspepsie, Gastralgies, Maladies du Foie, Diabète, Chlorose Anémie, Gravelle, Cachexie paludéenne, etc., etc.  
Etablissement ouvert toute l'année — Climat des plus doux  
CHEMIN DE FER  
SE TROUVENT chez tous les MARCHANDS D'EAUX MINÉRALES

**Nouvelle Boulangerie BOSCH**

Atelier & Maison de Vente 8 & 10 rue Victor-Hugo  
**CARCASSONNE**

Pain de luxe — Pain de ménage  
Gâteaux feuilletés tous les dimanches

Les com mandes faites le Samedi matin sont livrées à domicile

**LE PAIN EST PESÉ**

**P. LORDAT, CASSIGNIOL & BARRAU Successeurs**

**NOUVEAUTÉS — FOURRURES — CONFECTIONS**  
Grande mise en vente d'articles pour

# ÉTRENNES UTILES

Serviettes de Toilette — Services de Table blancs et crémés — Services à Thé — Draps de Lit et Taies d'Oreiller ourlés à jour  
**TOILES EN TOUS GENRES**

**VENTE AVEC GRAND RABAIS**  
DES

## SOLDES ET COUPONS DE LA SAISON D'HIVER

**ENTRÉE LIBRE**

**PRIX-FIXE**

**MAISON DE CONFIANCE**

**PRIX-FIXE**

**PHARMACIE MODERNE**  
16, rue Courtejaire, 16, Carcassonne  
**PLUS DE CHEVAUX POUSSIFS**  
Liquor contre  
LA POUSSE DES CHEVAUX  
Préparée par

**ALEXANDRE COLL**

Pharmacien-Chimiste de 1re Classe  
Cette liqueur destinée à rendre les plus grands services, est de beaucoup supérieure aux diverses poudres qui sont plus ou moins bien absorbées.  
Ce nouveau remède, au contraire, par suite de son état liquide, passe très vite et en totalité dans la circulation du sang.  
Spécialité de B. ndages pour hommes, femmes et enfants. M. COLL en fait l'application dans son cabinet, sans augmentation de prix de manière à donner à chacun le bannage qui lui convient le mieux pour la contention de sa hernie

**A VENDRE** de suite au domaine du Reboulet, par Cuxac-Cabardès, des plants de châtaigniers pour reboisement. S'adresser au régisseur de Font-de-l'Orme-Aragon, par Pèzens.

ETUDE DE  
DE  
**Me Emile GRIVEL**  
avocat-avoué  
A CARCASSONNE

**EXTRAIT**  
de jugement de séparation de biens

Par jugement du tribunal civil de Carcassonne en date du douze janvier mil huit cent quatre vingt dix huit, la Dame MONIÉ Nathalie sans profession domiciliée à Carcassonne épouse du sieur Amédée Jean François RANCÉ.  
A été déclarée séparée quant aux biens seulement d'avec le dit Amédée Jean François RANCÉ ex-négociant en vins à Capendu, domicilié à Carcassonne aujourd'hui en état de liquidation judiciaire ayant M. Victor Rey, arbitre de commerce domicilié à Carcassonne son syndic liquidateur et elle a été autorisée à reprendre la libre administration de ses biens et reprisés.  
Carcassonne, le treize janvier mil huit cent quatre vingt dix huit.  
Pour extrait : E. GRIVEL.

**GAZ DE CARCASSONNE**

Avantages de la cuisine au Gaz

Plus de combustibles pour monter ou magasinier.  
Plus de bois gras ni copeaux à allumer.  
Plus de poussières, blus de cendres, plus de fumée, plus d'odeurs désagréables,  
Allumage et Extinction instantanés. — Réglage à Volonté. — En résumé : Propreté, Commodité, Economie.

**Installation gratuite du gaz**

VOIR CES MODÈLES :

Chez M. Huguel, rue Courtejaire, l'Usine à Gaz.

**J. RIVOIRE, foudrier à Carcassonne**

a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il vient de transférer ses Ateliers Allée d'Éna et que toujours, comme par le passé, il peut fournir des foudres de toutes dimensions, garantis comme contenance et solidité.

**EPICERIE MODERNE DE CARCASSONNE**

**AUGUSTE OURMET**

23 - 25, Rue du Marché, Carcassonne

Maison recommandée pour la qualité supérieure de ses produits et la modicité de ses prix.

A l'occasion des Fêtes du Jour de l'An

Grand assortiment de Bonbons chocolat, Dragées, Fondants, Fruits confits, Pralines, Marrons glacés, etc., etc.

**DRAGÉES ET PRALINES**

pur sucre

1 fr. 20 le 1/2 Kilo

**DEBRIS DE MARRONS**

glacés à la vanille

0 fr. 60 le 1/2 Kilo

Vins fins, Bordeaux, Bourgogne, Champagne Spiritueux et liqueurs de Marque  
Champagne Mercier Ay moussoux, 3 fr. la b.  
**Blanquette de Limoux**, grand vin moussoux, 1 fr. 25 la bouteille  
Vin Blanc doux 0 fr. 75 le litre

**LA MAISON N'A PAS DE SUCCURSALE**

**MAISON DE CONFIANCE**

**HORLOGERIE, BIJOUTERIE, ORFÈVRE, JOAILLERIE**

DIAMANTS, PIERRES FINES,  
OBJETS D'ART ET DE FANTAISIE

ASSORTIMENTS

DE  
**BRILLANTS**

en tous genres

PLACE CARNOT

Seul dépositaire de la montre à ancre de précision

**OMEGA**

Cette montre sans rivale vient d'obtenir le GRAND PRIX à l'Exposition Internationale de Bruxelles.

Prix de vente de la Montre OMEGA :

Nickel 30 fr., Acier 35 fr., Argent 45 fr.

Cette montre se fait également en or et dans toutes les grandeurs

**DISTILLERIE MINERVOISE**

MAISON DE GROS

**CABANEL**

30, Route Minervoise, Carcassonne

**GRANDE DISTILLERIE A VAPEUR**  
SYSTÈME PERFECTIONNÉ  
Pour la fabrication des Liqueurs et Sirops

Spécialité de la Maison recommandée :

**KINA CABANEL**

CRÈME DE FINE CHAMPAGNE

**EAUX DE NOIX CABANEL**

Seul dépositaire du Rhum Samar

Apéritif du Jour sans rival : KINA CABANEL

On traite à des prix et qualités défiant toute concurrence

Etude de M<sup>e</sup> Emile GRIVEL, avocat-avoué

9, Rue de la Mairie, Carcassonne

**A VENDRE**

sur surenchère, à suite de saisie-immobilière

**Le Jeudi 3 Février 1898**

à huit heures du matin

à l'audience des criées du tribunal civil de Carcassonne au Palais de Justice

**LES IMMEUBLES CI-APRÈS**

expropriés au préjudice du sieur François BACOU, père, propriétaire, et du sieur Camille BACOU, mineur, celui-ci héritier de sa mère, domiciliés à Caunes-Minervois.  
A la requête de la dame Anne, Françoise ROUMENGOUS, sans profession, veuve de Joseph Escande, domiciliée à Félines-Hautpoul, ayant Me Grivel pour avoué.

**IMMEUBLES à CAUNES-MINERVOIS**

Maison d'habitation à un étage sur rez-de-chaussée avec cave, cour, jardin, petites constructions, terrain et toutes ses appartenances et dépendances, le tout sis dans le village de Caunes, lieu dit La Cabrerisse,

Mise à prix : 3 660 fr.

Pièce de terre en vigne, sise même commune, au lieu dit Couscouilloles, d'une contenance d'environ 42 ares, 10 centiares, n° 1071, section D du plan,

Mise à prix : 885 fr.

**IMMEUBLES à LAURE**

Pièce de terre en vigne, sise commune de Laure, au lieu dit St-Eugène, contenant approximativement 94 ares, 29 centiares, n° 134 et 135, section A du plan,

Mise à prix : 3 518 fr.

Pièce de terre en vigne et champ, sise commune de Laure, lieu dit Girestas, d'une contenance approximative de 3 hectares, 18 ares, 50 centiares, n° 69 et 70 section A du plan,

Mise à prix : 7 728 fr.

Me Grivel, avoué poursuivant, fera tous dires et donnera tous renseignements utiles.

Pour extrait :

**E. GRIVEL, signé.**

**Vient de paraître : l'ALMANACH-ANNUAIRE de L'AUDE pour 1898.** Le demander dans nos Bureaux et dans les débits de tabac

Le Courrier de l'Aude est en vente chez tous les libraires et dans tous les kiosques.

**G. JULES VIDAL**

ENGRAIS - 13, rue de Strasbourg, 13 - ENGRAIS  
CARCASSONNE

Classé hors concours et membre du jury.

**VIDANGES INODORES A VAPEUR**

Engrais complet spécial pour la vigne.  
id. Spécial pour céréales.  
id. Spécial pour fourragères.  
id. Matières premières.

Sang des Abattoirs de Carcassonne, Limoux et Castelnaudary.  
Equarrissage : Achat dans un rayon de 15 kilomètres de bêtes mortes. Achat des bêtes vieilles pour engrais.  
Les engrais produits par M. G. Jules VIDAL sont faits avec du sang de la viande d'équarrissage, de la vidange et des matières premières.

Ils sont par suite les plus riches, les plus homogènes et les plus assimilables de tous les engrais de même nature.

Prix réduits, facilités pour le paiement.

Laboratoire de chimie pour l'analyse des terres.

Ne pas confondre cette Maison qui a vingt ans d'existence, qui a obtenu les principaux syndicats et les grands propriétaires de la région du Midi, avec tout autre Maison similaire.

**G. JULES VIDAL, 13, Rue de Strasbourg, Carcassonne.**

**ETRENNES 1898**

MISE EN VENTE A LA  
**GRANDE EPICERIE PARISIENNE**  
**AUGUSTE LOTZ**

8, Rue Courtejaire, Carcassonne

d'un grand assortiment de Bonbons fondants, Chocolat crème, Dragées, Pralines, Marrons glacés, fruits confits, Tournon nougat, etc., etc.

**DEMANDEZ** les Etrennes Carcassonnaises, joli sac garni de bonbons à raison de 0 fr. 75 les 250 grammes et 1 fr. 50 les 500 grammes

Vins Mousseux depuis 1 fr. 25 la Bouteille

**VINS** de Champagne, de Bordeaux, de Bourgogne des premières Marques. — PATÉS truffés, PATISSERIE sèche

**LIQUEURS DE MARQUE**

Le Meilleur Rhum est le Rhum SAINT-LEU, trois diplômes d'honneur, Hors concours.